

Appel en faveur des programmes pour la Nature dans les villes et Renforcer l'Alliance urbaine de l'UICN

RAPPELANT la Résolution 6.029 *Intégrer la dimension urbaine de la conservation dans les travaux de l'UICN* (Hawai'i, 2016), qui explique en détail les raisons, pour l'UICN, de s'impliquer davantage dans les questions urbaines ;

RAPPELANT AUSSI la Résolution 6.064 *Renforcer les partenariats intersectoriels afin de reconnaître les bienfaits de la nature sur la santé, le bien-être et la qualité de vie* (Hawai'i, 2016), qui reconnaît que certains lieux dotés d'un riche patrimoine naturel, y compris en milieu urbain, ont un effet bénéfique sur la santé physique et mentale ainsi que sur le bien-être spirituel et peuvent contribuer à faire mieux apprécier la nature, notamment chez les personnes âgées ;

RECONNAISSANT que le Nouveau Programme pour les villes adopté par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III, Quito, Équateur, 2016) réaffirme l'engagement mondial envers un développement urbain durable et une vision commune pour un monde meilleur et durable – un monde dans lequel les individus peuvent profiter des mêmes droits et bénéficier équitablement des opportunités offertes par la ville, un monde où la communauté internationale appréhende les systèmes urbains et leur forme physique comme des facteurs décisifs à l'accomplissement de cette vision ;

RECONNAISSANT que des infrastructures vertes et bleues bien conçues peuvent profondément renforcer la viabilité des zones urbaines, la résilience et la durabilité tout en réduisant les risques dus au climat et aux catastrophes, contribuant ainsi à la santé et au bien-être et soutenant les éléments importants qui sous-tendent la biodiversité locale et la géodiversité indigène ;

ACCUEILLANT FAVORABLEMENT le partenariat de l'UICN avec The Nature Conservancy et l'ICLEI – Gouvernements locaux pour la durabilité afin de développer CitiesWithNature (Villes avec la nature), un forum où les gouvernements locaux et sous-nationaux peuvent faire part de leurs engagements envers le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;

RAPPELANT qu'après l'adoption de la Résolution 6.029 *Intégrer la dimension urbaine de la conservation dans les travaux de l'UICN* (Hawai'i, 2016), l'Alliance urbaine de l'UICN a été lancée en septembre 2018 comme coalition d'éléments de l'UICN préoccupés par les dimensions urbaines de la conservation de la nature, qu'elle est présidée par un Conseiller de l'UICN et qu'elle comprend les présidents de trois Commissions de l'UICN au sein de son conseil stratégique ; et

NOTANT que, dans sa phase initiale de développement, l'Alliance urbaine de l'UICN s'est concentrée sur trois priorités : créer une plateforme d'échange de connaissances et de débats ; catalyser de nouveaux projets et partenariats ; et développer un nouveau produit de connaissances – l'Indice nature urbaine – dans le but d'aider les villes à mesurer, valoriser et conserver la nature à l'intérieur et au-delà de leurs limites ;

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

1. APPELLE les Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), les autres gouvernements et parties prenantes à tenir compte de l'importance critique de la nature dans les villes lors de l'élaboration et de l'application du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

2. PRIE INSTAMMENT les Parties à la CDB, les autres gouvernements et parties prenantes, d'élaborer des programmes pour la nature dans les villes, inscrivant la diversité naturelle, la biodiversité et la géodiversité, et le patrimoine naturel dans l'aménagement urbain et les processus de prise de décisions, encourageant la mise en œuvre de principes d'urbanisme écologique, renforçant la résilience urbaine au changement climatique – y compris la prévention des risques de catastrophe – en améliorant, créant et gérant efficacement les aires protégées et conservées urbaines et péri-urbaines et les infrastructures vertes, et en amplifiant les solutions fondées sur la nature qui assurent des conditions favorables aux habitats d'espèces sauvages, réduisent l'empreinte écologique des villes et encouragent des liens véritables entre l'homme et la nature, y compris les aires protégées urbaines, sans oublier le patrimoine naturel urbain.

3. PRIE INSTAMMENT l'UICN et ses éléments constitutifs d'accélérer les efforts déployés avec les villes et leurs réseaux, comme l'ICLEI, ainsi qu'avec les institutions spécialisées des Nations Unies (ONU-Habitat, Organisation mondiale de la santé) et les stratégies collaborant avec les villes (Stratégie internationale de prévention des catastrophes).

4. APPELLE le Directeur général à parrainer les travaux et le développement futur d'une Alliance urbaine solide au sein de l'UICN en soutenant ses activités, par les moyens suivants :

- a. élaboration et promotion du produit de connaissances Indice nature urbaine ;
- b. établir des objectifs fondés sur la science pour mesurer et comprendre les effets positifs et négatifs des villes sur les écosystèmes et la diversité naturelle, géologique et biologique, dans le monde entier ;
- c. compilation et développement d'études de cas sur des interventions et solutions urbaines fondées sur la nature ayant obtenu des avantages tangibles pour la santé et le bien-être des populations urbaines et de la nature et, globalement, pour la gestion de villes résilientes ;
- d. promotion de la recherche sur les moyens de renforcer et d'élargir l'application de ces études de cas en s'assurant qu'elles sont largement communiquées sur des plateformes telles que #NatureForALL, Panorama Solutions et CitiesWithNature, ainsi que par d'autres alternatives et stratégies de communication et d'éducation, y compris aux décideurs ; et
- e. examen et renforcement des dispositions de gouvernance de l'Alliance urbaine de l'UICN, notamment pour que le président puisse être choisi au sein des Membres, des Commissions ou du Conseil.

5. ENCOURAGE les instituts de recherche à élaborer et fournir des programmes et des cours de formation sur la nature urbaine (biodiversité, géodiversité, patrimoine géologique et biologique) à promouvoir l'expérience de la nature, en cherchant à rétablir le lien entre les êtres humains et la nature, et à promouvoir l'évaluation et la connaissance de l'importance de la nature dans la vie des êtres humains et pour leur bien-être et ENCOURAGE AUSSI les autorités gouvernementales à tenir compte, dans les programmes qu'elles gèrent, du besoin de restaurer et d'enrichir la nature dans les villes.